

# **Conférence marquant le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**

## **« Traite des êtres humains : transitions et transformations Mettre l'accent sur les droits des victimes »**

**Strasbourg, 16 juin 2015**

### **Discours d'ouverture de Mme Gülsün Bilgehan, Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Monsieur le Secrétaire général,  
Messieurs les Présidents,  
Excellences,  
Madame la Directrice générale,  
Mesdames et messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui, et je vous remercie vivement pour l'opportunité qui m'est donnée de m'adresser à vous et de représenter l'Assemblée parlementaire.

J'ai l'honneur de présider la Commission sur l'égalité et la non-discrimination. La lutte contre la traite des êtres humains et la promotion de la Convention dont nous célébrons aujourd'hui les 10 ans font partie du mandat de notre commission.

Récemment, nous avons surtout focalisé notre attention sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle : le dernier texte adopté par l'Assemblée à ce sujet, il y a un an, était en effet une résolution intitulée *Prostitution, traite et esclavage moderne en Europe*<sup>1</sup>.

Ce texte, porté par notre illustre ancien Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes, M. Mendes Bota, analyse le lien entre la prostitution et la traite des êtres humains. Ce lien est important, car dans de nombreux

---

<sup>1</sup> Résolution 1983 (2014).

cas, la traite est réalisée à des fins d'exploitation sexuelle. Exploitation qui se traduit le plus souvent en prostitution forcée dont la grande majorité des victimes sont des femmes et des filles.

Toutefois, nous savons tous que la traite est également perpétrée à d'autres fins que l'exploitation sexuelle, par exemple à des fins de travail forcé, et que les hommes figurent aussi parmi les victimes de traite. Cela est aussi le cas des enfants, filles et garçons.

Cette violation des droits, de la liberté et de la dignité humaine nous concerne tous et elle exige de nous une réaction forte, résolue et efficace.

Permettez-moi, pour une fois, de parler de « synergies » : ce mot dont on abuse souvent mais qui prend ici tout son sens. En effet, au sein du Conseil de l'Europe, l'Assemblée, pilier parlementaire, et le Comité des Ministres, organe exécutif, ainsi que toutes les autres institutions compétentes, doivent impérativement unir leurs forces pour faire face à des défis d'une telle gravité et d'une telle ampleur.

L'Assemblée parlementaire a l'ambition d'être le moteur de cette Organisation, et d'indiquer de nouveaux objectifs pour son action. C'est dans ce contexte que l'Assemblée a demandé, au début des années 2000, que le Conseil de l'Europe s'engage dans la préparation d'une convention globale contre la traite. Cette demande a été adressée avec grande conviction au Comité des Ministres, qui l'a acceptée et soutenue.

La volonté politique de lutter contre ce fléau est là, personne ne peut le nier. Je souhaite vous rassurer et vous confirmer que les parlements de nos Etats membres sont conscients de la gravité de ce phénomène et de la nécessité de l'éradiquer.

Cette volonté est partagée par les hommes et femmes politiques de toutes sensibilités : mais elle ne suffit pas. La traite des êtres humains est un vaste et complexe problème ; pour traduire les intentions en résultats concrets, il faut disposer de compétences spécifiques et de capacités opérationnelles importantes.

C'est pour cette raison que nous devons agir main dans la main : législateurs, experts, magistrats, forces de police, organisations internationales de coopération policière. Chacun a un rôle à jouer.

L'Assemblée parlementaire continue de faire sa part : dans sa Résolution 1983 adoptée l'an dernier, l'Assemblée s'est adressée aux Etats membres, aux observateurs et aux partenaires pour la démocratie, pour les inviter :

- à signer, à ratifier et à mettre en œuvre la convention du Conseil de l'Europe, et à coopérer pleinement avec son mécanisme de suivi;
- à doter de moyens adéquats tous les organismes et services œuvrant à la prévention de la traite des êtres humains, ou participant aux enquêtes et aux poursuites;
- à renforcer la coopération avec Europol et à augmenter nettement les moyens humains et financiers qui lui sont octroyés;
- et, enfin, à instaurer une coopération bilatérale avec les pays d'origine, y compris les pays en voie de développement, dans un souci de prévention de la traite.

L'Assemblée doit continuer à sensibiliser les autorités des Etats et leur rappeler que la traite des êtres humains est un problème protéiforme, qui ne cesse d'évoluer. Les enjeux économiques sont tellement importants, comme cela a déjà été souligné, que les organisations criminelles sont toujours prêtes à chercher de nouvelles manières d'exercer leur activité néfaste.

L'Assemblée s'est déjà penchée, au cours des dernières années, sur des questions telles que le travail forcé, l'esclavage domestique et les enfants non accompagnés. Elle devrait continuer à le faire dans le futur proche, car tous ces aspects de la traite demeurent malheureusement d'actualité.

Il faudra également approfondir l'analyse de la situation dans nos Etats membres, afin de mettre en lumière l'existence de niches dont nous ne sommes parfois même pas conscients, et où la traite se cache et prospère.

Je pense en particulier aux victimes invisibles, celles qui ne demandent pas à être aidées, car elles n'ont pas, elles-mêmes, conscience d'être des victimes. Elles ne connaissent pas leurs droits, peut-être parce qu'elles ont reçu de fausses informations dans leur pays d'origine, ou bien dans celui de destination. Souvent, bien que maltraitées et battues, ces personnes

sont issues d'un environnement où elles subissaient au quotidien des violences encore plus graves. Qu'il s'agisse de violences de guerre, de violence politique ou autre.

Souvent ces victimes hésitent à se manifester auprès des autorités, par crainte d'être obligées de quitter nos pays. Parfois elles croient qu'elles n'ont pas besoin de notre aide, car un semblant de logement et de rémunération est déjà plus que ce qu'elles avaient dans leur pays d'origine.

Et pourtant, ces personnes ont besoin de notre aide. *Nous* aussi, cela peut paraître étrange, nous avons besoin de leur aide. Nous devons pouvoir les identifier afin qu'elles nous aident à démasquer les criminels sans scrupule qui les exploitent et à éradiquer leurs réseaux.

Voici l'un des défis auxquels nous devons faire face dans le futur. Je sais que nous pouvons compter sur l'aide des experts pour faire cela ; et je suis venue vous dire que vous pouvez compter également sur le plein soutien de l'Assemblée parlementaire.

Pour conclure, je voudrais vous adresser mes félicitations pour le grand travail accompli tout au long de ces dix dernières années et vous souhaiter que les dix prochaines années soient tout aussi fructueuses.

Je vous remercie pour votre attention.